



Dette a rembourser rapidement

Par **kikamalika**, le **17/02/2009** à **12:00**

Bonjour

j'ai été condamné à rembourser une importante somme aux acheteur de la maison que je leur ai vendu.

Je ne travaille pas pour l'instant j'ai 2 enfants scolarisés un mari qui travaille et je suis locataire je possède une voiture .

QUE PEUVENT IL ME SAISIR
MATERIEL OU ARGENT

A HAUTEUR DE COMBIEN PEUVENT IL ME SAISIR SUR LE SALAIRE
EN POURCENTAGE

COMBIENT DE TEMPS APRES LA CONDAMNATION FAUT IL REMBOURSER

UNE DETTE PEUT ELLE DURER 20 ANS

QUELS SONT LES SOLUTIONS QUAND ON NE PEUT REMBOURSER IMMEDIATEMENT

JE LEUR DOIS 150 000,00 €
121 000, 00 € LA MAISON
30 000,00 LES FRAIS OCCASSIONNE

LA MAISON JE VIENS DE LA RECUPER

SI VOUS POUVE ME REpondre tres rapidement je vous remercie

JE SUIS tres meurtrie de cette condamnation et j en pleure tous les

JOURS

AIDEZ MOI SI VOUS POUVEZ

Par **Tisuisse**, le **17/02/2009** à **12:04**

Bonjour,

Pour quel motif la vente a été cassée par la justice ?

Les fonds que vous aviez reçu du notaire le jour de cette vente sont devenus quoi ?

Par **kikamalika**, le **17/02/2009** à **12:18**

Je vous explique

une histoire d'amiante qui n'a pas été avoué alors que l'expert avait signaler aucune anomalie

Par **Tisuisse**, le **17/02/2009** à **13:23**

Dans ce cas, si l'expert n'a porté aucune mention de présence d'amiante, c'est contre lui qu'il vous faut vous retourner pour faute professionnelle de sa part à moins que l'expert n'ait pas eu accès à toutes les parties à expertiser ?